

☐ Cochez la case approp ☐ Organisme à but i ☐ Coopérative comr	non lucratif □L'Éį		ıvre de bie	nfaisan	ce □(Club philan	thropi	que	
Langue de préféren									
RENSEIGNEMENTS	SUR L'ORGANISI	ΜE							
Nom enregistré de l'org			o de téléphor	ne :: Ad	dresse c	courriel :		usage d sier :	lu bureau seulement/N° de
ADRESSE POSTALL	E						I		
Adresse municipale :		Cité / Vill	le:		Pr	rovince:			Code postal :
Si le bâtiment n'appart locateur du bâtiment :	ient pas à l'organisme	, veuillez préciser	le nom enre	gistré du	propriét	aire ou du	Nume	éro de t	l éléphone du propriétaire :
ADRESSE DE LA PF Si l'adresse n'est pas		se postale	ime adress	se que l'				_	O de notel
Adresse municipale :		Cité / Ville :			Prov	rince:			Code postal :
COORDONNÉES DE	E LA PERSONNE-R	RESSOURCE			_1				
Nom et titre de la perso	onne-ressource :			Numéro	de télé	phone :		Adres	se courriel :
Adresse municipale :		Cité / Vill	le:		Pr	rovince:			Code postal :
RENSEIGNEMENTS	SUR LES DOMMA	GES AUX BIEN							
Date des dommages ou des pertes :	Profondeur approxin (le cas échéant)piedsmètres		ative de l'eau : ☐ Sous-sol ☐ Type de sous-sol : ☐ Rez-de-chaussée ☐ Pleine hauteur ☐ Vide sanitaire pouces ☐ Autro ☐ Dalles sur terre-plein ☐ Sous-sol à en		☑ Vide sanitaire ☑ Sous-sol à entrée directe				
Dommage à un ouvrag Stabilisation des rives	ge longitudinal ou à un mur de Dommages à l'entrée ou au stationnement : Année de construction du bâtiment			de construction du bâtiment :					
Si une panne de coura prolongée (plus de 72 heures) est survenu	ant Génératrice (☐ Propriétaire ue	(inclure des photo re ☐ Location ☐	Emprunt	À qui a	ivez-vou	us loué ou em	prunté l	_	s son numéro de série) : ratrice, le cas échéant?
Cause des dommages (inondation, tempête de verglas, pluies abondantes, etc.) : Des travaux d'enlèvement des débris ont-ils eu lieu (y comprisles arbres)? Oui Non Si oui, veuillez fournir des photos, remplir l'annexe C et demander au représentant de votre compagnie d'assurance de remplir l'annexe A.									
Courte description des	dommages ou des pe	rtes:							

Nota : Aucune demande ne sera acceptée après la date limite. La date limite de présentation d'une demande est 90 jours après la date à laquelle le Programme d'aide financière en cas de catastrophe a été autorisé. Veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.gnb.ca/aidecatastrophe ou composer le numéro sans frais 1-888-553-8558 pour vérifier la date limite de présentation d'une demande pour l'événement météorologique dont vous avezété victime.

Description de stock et matériel perdus ou endommagés à la suite de la catastrophe (voir l'annexe C)

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

À l'annexe D de la présente demande, veuillez préciser le nombre d'heures par jour que les membres de votre organisme et vousmême avez consacrées au nettoyage. Veuillez fournir cette information à l'expert en sinistres lors de la visite des lieux. Veuillez fournir cette information à l'évaluateur lors de la visite des lieux. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du nettoyage et de la désinfection, veuillez consulter le livret Votre maison ou votre commerce a été inondé? ou consultez le site https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/pa-ap/pdf/Report Damages/FloodRecovery-f.pdf

EXIGENCES EN MATIÈRE DE DOCUMENTATION

Reportez-vous à l'annexe E de la présente demande pour obtenir de l'information au sujet des exigences en matière de documentation. Si les documents requis ne sont pas fournis, le traitement de votre demande sera retardé.

CONSENTEMENT À LA DIVULGATION	DE RENSEIGNEMENTS	ET DÉCLARATION		
l'autorise l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU NB) à divulguer tous les renseignements personnels que je fournis à l'OMU NB et que l'OMU NB recueille à mon sujet à d'autres organismes de secours, organismes humanitaires et gouvernements qui offrent de l'aide à la suite de cette catastrophe. Je donne à l'OMU NB la permission d'utiliser mes renseignements personnels pour évaluer pleinement ma situation après la catastrophe, pour déterminer mon admissibilité à l'aide financière en cas de catastrophe et pour veiller à ce que toutes les sources d'aide disponibles soient considérées.				
Que je suis le propriétaire (locataire) de présente demande. Que mes lieux, terre causés par qui est survent les leux de l'INSCRIRE LE TYPED'ÉVÉNEMENT ICI	rains, bâtiments et biens	personnels situés à l'adresse ci-dessus Nouveau-Brunswick à compter de		
Je promets que les sommes qui me ser endommagés indiqués à la première pag financière a été utilisé pour réparer le bie réparations n'ont pas été achevées, auc	ge du présent formulaire. I en immobilier avant que vo	I se peut que vous deviez démontrer qu otre réclamation suivante puisse donner	e le montant reçu en aide	
Je promets d'indemniser le gouvernement et demandes de toute personne en vue de				
Je déclare solennellement que les énon moindres détails, et je fais cette déclara que si elle était faite sous serment et aux	tion solennelle, la croyant	vraie en toute conscience et sachant o		
Je comprends que ces renseignements confidentiels seront utilisés seulement aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis. Ils peuvent seulement être communiqués à d'autres ministères et organismes gouvernementaux dans le but de fournir une aide financière en cas de catastrophe.				
REMARQUE:				
Le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'est pas responsable des privilèges, des créanciers hypothécaires ou autres créditeurs des demandeurs, et tous les paiements sont versés sur la prémisse que le réclamant est la personne qui a légitimement droit à l'aide.				
Les réclamations suspectes seront transmises au ministère de la Justice et de la Sécurité publique, qui pourrait faire enquête afin d'assurer la protection des deniers publics. Toutes les mesures nécessaires et indiquées seront prises pour ouvrir des enquêtes, récupérer les fonds obtenus de manière inappropriée et intenter des poursuites judiciaires, selon les besoins.				
			_	
Signature du demandeur	Date	Signature du demandeur	Date	
Nom en caractères d'imprimerie		Nom en caractères d'imprimerie		

Nota : Aucune demande ne sera acceptée après la date limite. La date limite de présentation d'une demande est 90 jours après la date à laquelle le Programme d'aide financière en cas de catastrophe a été autorisé. Veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.gnb.ca/aidecatastrophe ou composer le numéro sans frais 1-888-553-8558 pour vérifier la date limite de présentation d'une demande pour l'événement météorologique dont vous avezété victime. Page 2



FORMULAIRE DE CONFIRMATION D'ASSURANCE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE CATASTROPHE

Annexe A

Le présent formulaire DOIT être rempli par un représentant autorisé de votre compagnie d'assurance lorsque vous présentez une demande d'aide financière en vertu du Programme d'aide financière en cas de catastrophe.

Veuillez envoyer le formulaire à l'OMU NB, au 65, rue Brunswick, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1G5, par télécopieur au 506-453-5837 ou par courriel à omu.retablissement@gnb.ca.

Nor	n du demandeur ::		
Nor	n du codemandeur :		
Adr	esse postale :		
	esse de l'endroit où sont survenus les nmages :		
Тур	e de police d'assurance :	☐ Locataire-occupant ☐] Enterprise
Nur	néro de police : Nom d	e l'assureur :	
Dat poli		du courtier (le cas échéant) :	
Nor	n du représentant de la compagnie d'assurance (le cas	échéant):	
Nur	néro de téléphone :		
	plice d'assurance en vigueur à la date à laquelle il y ections suivantes? Protection contre les refoulements d'égout	a eu situation d'urgence comprenait-el ☐ Oui – Limite de couverture	le les
		offerte	\$
		☐ Non souscrite – Limite de couverture offerte	\$_
		☐ Couverture non disponible pour le requérant	
2.	Protection contre toute inondation d'eau de surface	☐ Oui – Limite de couverture offerte	\$
		☐ Non souscrite – Limite de couverture offerte	\$
		☐ Couverture non disponible pour le requérant	
3.	Protection contre les tempêtes de vent	☐ Oui – Limite de couverture offerte	\$
		☐ Non souscrite – Limite de	
		couverture offerte ☐ Couverture non disponible pour	
		le requérant	
4.	Protection contre l'altération des aliments ou contre le		\$
	dommages au réfrigérateur ou au congélateur	offerte ☐ Non souscrite – Limite de	
		couverture offerte ☐ Couverture non disponible pour	\$
		le requérant	



FORMULAIRE DE CONFIRMATION D'ASSURANCE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE CATASTROPHE

Annexe A Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est « oui », il est OBLIGATOIRE de déclarer la perte à □ Oui □ Non votre compagnie d'assurance. La réclamation a-t-elle été soumise à la compagnie d'assurance? Une rèclamation a-t-elle ètè payèe? ☐ Oui ☐ Non Montant payè: \$ (Dans l'affirmative, vous devez fournir une liste détaillée des articles qui étaient couverts par votre assureur.) Commentaires: Remarque : Si vous avez signalé les dommages à votre compagnie ou courtier d'assurance et que l'expert en sinistre désigné vous a avisé que les dommages n'étaient couverts, veuillez fournir une copie de la lettre de refus de votre compagnie d'assurance. Si vous n'avez pas reçu de lettre de refus, veuillez utiliser la section Commentaires ci-dessous pour expliquer pourquoi la réclamation a été refusée. Signature du représentant autorisé de la compagnie Date LE DEMANDEUR COMPREND QUE LE GOUVERNEMENT PEUT VÉRIFIER LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LA PRÉSENTE DEMANDE AUPRÈS DE SA COMPAGNIE D'ASSURANCE. Signature du demandeur Date



Programme d'aide financière en cas de catastrophe Organismes à but non lucratif, églises, œuvres de bienfaisance, clubs philanthropiques ou coopérativescommerciales à but non lucratif Confirmation/validation de l'admissibilité

Annexe B

(À remplir par l'avocat du demandeur)

Nom de l'organisme :		
Adresse de l'organisme :		
Cochez la case pertinente :		
□Organisme à but non luc □Club philanthropique lucratif	ratif □ Œuvre de bienfaisance □ Coopérative commerciale à but non	
En ce qui concerne la demande d'aide financière en cas de catastrophe d'un demandeur relevant de l'une des quatre catégories susmentionnées, nous confirmons les renseignements suivants : □ l'organisme contribue de façon importante au tissu social et à la viabilité de la collectivité et offre un service essentiel dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité dans son installation (veuillez joindre une copie de l'énoncé de mission); □ on permet un accès illimité à l'installation à tous les membres de la collectivité.		
Les coopératives commerciales à but	non lucratif doivent également satisfaire aux cinq critères ci-dessous :	
☐ l'entreprise fonctionne	ation; limités sur le capital social ou le capital de financement; e le plus près possible du coût; ds excédentaires aux membres est fondée sur le volume des affaires.	
Signé le	_20 .	
Nom de l'avocat :		
Adresse de l'avocat :		
Signature :		
Faire parvenir le présent for	mulaire au Bureau du rétablissement de l'Organisation des mesures	

d'urgence du Nouveau-Brunswick.

Par télécopieur au 506-453-5837, par courriel à emo.recovery@gnb.ca ou

par la poste au Bureau du rétablissement de l'OMU NB 65, rue Brunswick, 2^e étage Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1G5

Nota : Aucune demande ne sera acceptée après la date limite. La date limite de présentation d'une demande est 90 jours après la date à laquelle le Programme d'aide financière en cas de catastrophe a été autorisé. Veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.gnb.ca/aidecatastrophe ou composer le numéro sans frais 1-888-553-8558 pour vérifier la date limite de présentation d'une demande pour l'événement météorologique

dont vous avez été victime.



Annexe C

organismes sans but lucratif, églises, œuvres de bienfaisance, clubs philanthropiques et coopératives commerciales à but non lucratif

Stock et matériel perdu ou endommagé

Nom du demandeur :				
Description (stock et matériel)	Année d'achat	Prix d'achat	À l'usage exclusive de l'évaluateur	



Annexe D

Registre des travaux de nettoyage

NO	Nom du demandeur :				
 2. 3. 	Vous devez commencer votre nettoyage avant l'arrivée de l'évaluateur.				
Da	te	Nom de la personne Heures personne travaillées Description des travaux			

Réservé à l'usage du bureau : Heures travaillées admissibles au programme_multipliées par le salaire minimum = MONTANT TOTAL : _ _ _ \$

Nota : Aucune demande ne sera acceptée après la date limite. La date limite de présentation d'une demande est 90 jours après la date à laquelle le Programme d'aide financière en cas de catastrophe a été autorisé. Veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.gnb.ca/aidecatastrophe ou composer le numéro sans frais 1-888-553-8558 pour vérifier la date limite de présentation d'une demande pour l'événement météorologique dont vous avez été victime.



Annexe E

Renseignements à fournir – organismes sans but lucratif, églises, œuvres de bienfaisance, clubs philanthropiques et coopératives commerciales à but non lucratif

La définition des organismes sans but lucratif, des églises, des œuvres de bienfaisance et des clubs philanthropiques, selon les lignes directrices du Programme d'aide financière en cas de catastrophe, est présentée à la disposition C5.1 et celle des coopératives commerciales à but non lucratif est présentée à la disposition C6.1. Vous devez vous assurer de répondre aux critères ci-dessous avant de déposer une demande.

- C5.1. La réparation, la remise en état, la reconstruction ou le remplacement d'équipements et d'installations endommagées appartenant à un organisme public comme une église, une œuvre de bienfaisance, un club philanthropique communautaire ou un organisme bénévole sont admissibles si :
 - a) l'organisme contribue de façon importante au tissu social et à la viabilité de la collectivité et offre un service essentiel dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité dans son installation;
 - s'il s'agit de l'installation d'une église, il doit être démontré qu'elle constitue une installation essentielle qui répond à des besoins laïques de la communauté;
 - c) on permet un accès illimité à l'installation à tous les membres de la collectivité; l'aide versée peut être limitée en proportion de l'accès du public à l'installation.
- C6.1. La réparation, la remise en état, la reconstruction ou le remplacement d'équipements et d'installations endommagés appartenant à une coopérative commerciale à but non lucratif sont admissibles si :
 - a) la coopérative commerciale contribue de façon importante au tissu social et à la viabilité de la collectivité et offre un service essentiel dans soninstallation;
 - b) la coopérative est à but non lucratif;
 - c) la coopérative correspond en gros à la définition que l'on trouve dans la Loi sur les associations coopératives de crédit (Canada) en respectant quatre des cinq critères suivants :
 - i) un vote par membre;
 - ii) aucun vote par procuration;
 - iii) intérêts ou dividendes limités sur le capital social ou le capital de financement:
 - iv) l'entreprise fonctionne le plus près possible ducoût;
 - v) la distribution des fonds excédentaires aux membres est fondée sur le volume des affaires.

A l'exception des factures, qui peuvent être fournies à l'évaluateur au moment de la visite des lieux, vous êtes tenu de fournir des copies des documents suivants avec votre demande. Si vous craignez ne pas être en mesure d'obtenir tous les documents avant la date limite de présentation d'une demande, veuillez communiquer avec le Bureau du rétablissement en composant le 1-888-553-8558.
☐ Formulaire de demande comportant la signature originale (ne peut être envoyé
par télécopieur ni parcourriel)
 □ Preuve de propriété (copie de la facture d'impôt foncier) □ Copie de votre contrat de location ou de votre bail, le cas échéant
☐ Liste des directeurs, y compris leurs coordonnées
☐ Formulaire de confirmation d'assurance (annexe A) et confirmation écrite d'ur
représentant de la compagnie d'assurance que votre réclamation a été refusée
qui précise les raisons du refus, ou que vous n'auriez pas pu souscrire à une
assurance couvrant les pertes del'organisme
 □ Annexe B – Formulaire rempli par un avocat □ Annexe C – Stock et matériel perdu ou endommagé
☐ Plus récents états financiers déposés et documents d'impôt sur le revenu, y
compris toutes les annexes pertinentes et l'avis de cotisation de Revenu
Canada
□ Annexe D – Registre des travaux de nettoyage
☐ Preuve de l'enregistrement de l'organisme (doit comprendre la date de
l'enregistrement)
 Énoncé exposant la structure et la raison d'être de l'organisme ainsi que tout autre document d'appui attestant que l'organisme répond aux critères
d'admissibilité du Programme d'aide financière en cas de catastrophe
☐ Dossiers des ressources humaines et feuillets T4 pour tous lesemployés
☐ Énoncé de mission
☐ Photos avant et après
☐ Si vous avez des estimations, des devis, des factures ou des reçus pour les
travaux de nettoyage ou les réparations, veuillez les fournir à l'évaluateur au
moment de la visite des lieux pour l'aider à déterminer les coûtsadmissibles. □ Photo de la génératrice sur laquelle apparaissent clairement la marque, le
voltage, le numéro de série et la génératrice elle-même; il pourrait être
nécessaire de fournir plusieurs photos pour montrer clairement tous les
renseignements nécessaires

Les demandes dûment remplies peuvent être envoyée à :

OMU NB
Services de rétablissement
65, rue Brunswick, 2^e étage
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 1G5